

NOUZIERS

LE PETIT JOURNAL

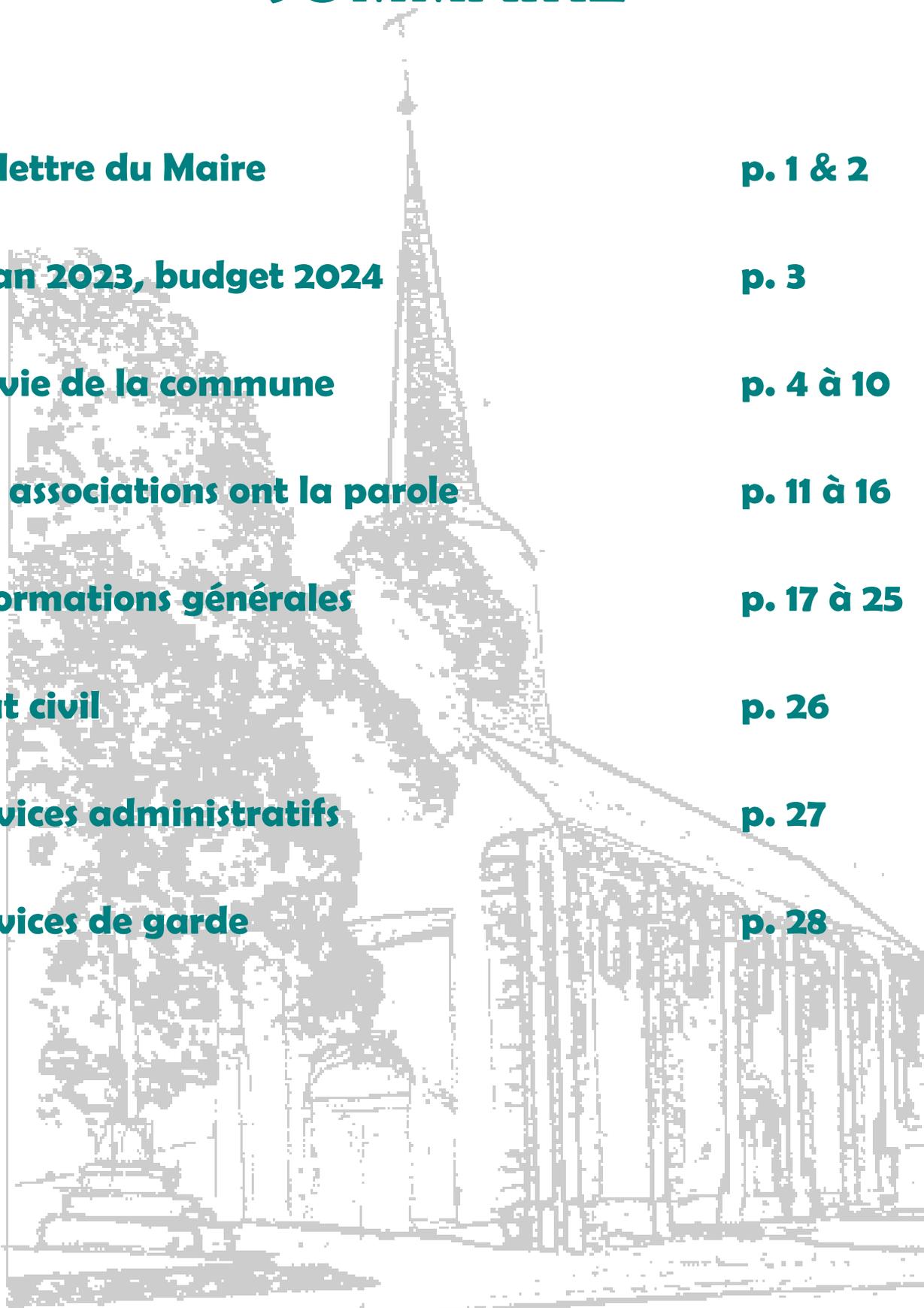


N° 5

Juin 2024

SOMMAIRE

La lettre du Maire	p. 1 & 2
Bilan 2023, budget 2024	p. 3
La vie de la commune	p. 4 à 10
Les associations ont la parole	p. 11 à 16
Informations générales	p. 17 à 25
Etat civil	p. 26
Services administratifs	p. 27
Services de garde	p. 28



La lettre du Maire

Nouziéroises, Nouziéris, Chers Amis,

Dans le contexte international et national tourmenté que vous savez, il nous faut être optimistes et aller de l'avant pour mener à bien la tâche que vous nous avez confiée. C'est ce que mon équipe et moi-même nous attachons à faire quotidiennement !

Alors, comme vous le lirez dans les pages suivantes, les projets de la commune avancent, en dépit de la complexité et de la densité des arcanes administratives dans lesquelles nous devons évoluer.

L'année 2024 devrait ainsi être l'année de « bascule » de notre mandature : en effet, après près de quatre ans de démarches administratives éreintantes, d'allers-retours auprès d'instances décisionnelles qui ne portent pas toujours bien leur nom, d'espoirs, puis de désillusions, puis à nouveau d'espoirs... de gros dossiers vont enfin pouvoir être mis en œuvre, et les années 2024 et 2025 devraient être celles de leur réalisation.

Par exemple, l'aménagement du foyer rural, avec mise aux normes de la cuisine, la création de WC handicapés, la réfection des toitures de la cuisine et du préau, le remplacement des portes et des fenêtres, seront réalisés avant la fin de l'année.

De même, un nouveau lieu de stockage, devenu indispensable, des matériels de la commune et de ceux de nos dynamiques associations devrait voir le jour à l'automne.

En parallèle, nous espérons obtenir le financement du projet « gîte » entre l'automne 2024 et le printemps 2025, ce qui en permettrait le démarrage des travaux avant la fin de l'année prochaine.

Nous n'oublions pas non plus le très sensible volet de la sécurité routière, dans le bourg et les hameaux. C'est un dossier toujours très difficile à régler, dont les solutions reposent surtout sur le comportement des usagers... Pour autant, nous ne baissons pas les bras et nous poursuivons inlassablement nos actions et nos investissements à ce sujet.

La voirie et l'entretien des routes restent également des priorités avec un budget annuel important mais encore insuffisant, en regard des besoins.

A ce propos, il est important de noter que sans prise de conscience immédiate des usagers et des riverains de notre réseau communal, nous menons un combat perdu d'avance : nos 28 kilomètres de routes sont un bien commun à tous les habitants de la commune et un usage respectueux assorti d'un entretien méticuleux, tant de la voirie que de ses accotements, sont des conditions indispensables pour que l'argent, **votre argent**, que nous investissons pour leur maintenance ne soit pas dépensé en pure perte.

En prévision des dépenses et des investissements futurs, nous avons d'ailleurs dû resserrer les budgets au maximum, notamment en demandant beaucoup d'efforts à nos associations communales, ce qu'elles ont toutes acceptés et ce dont je les remercie vivement.

En complément, pour réaliser des économies d'échelle, nous avons également initié avec certaines communes voisines, des accords ponctuels de mise à disposition de nos matériels et de nos moyens : Nous réaliserons par exemple avec notre épareuse emmenée par notre agent communal, la taille des haies en bordure des routes sur la commune de Moutier-Malcard. En contrepartie, cette dernière mettra son personnel et son matériel à notre disposition pour réaliser les travaux de terrassement, si nous en avons besoin : Drainage du champ de foire inondé, avant les 24H Solex, par exemple.

Ce type de collaboration, qui est appelé à se développer, nous permettra, ainsi qu'aux différentes communes partenaires, de réaliser d'importantes économies en s'évitant l'achat de matériels coûteux qui finalement ne servent que ponctuellement. Cette gestion proactive des relations intercommunales nous permettra également de mettre en œuvre de la façon la plus fluide et la plus bénéfique, les inévitables rapprochements que nous serons amenés à envisager dans un avenir plus ou moins proche.

Enfin, et pour conclure sur un sujet purement « nouzierois », nous notons que ces dernières années ont vu l'arrivée de nouveaux habitants à Nouziers, ce dont nous nous réjouissons tous, car cela démontre que notre commune a de l'avenir et reste dynamique ! Mais chaque médaille a son revers et l'intégration de ces nouveaux arrivants a parfois été compliquée. Dans notre beau pays qu'est la France nous avons tous des droits mais nous oublions trop souvent que nous avons aussi des devoirs... Aussi, face à certaines incivilités, la mairie sert régulièrement de tampon ; mais le pouvoir de police du maire, dont tout le monde parle, est pratiquement inapplicable dans nos petits villages et se limite souvent à un simple pouvoir de médiation. C'est une tâche dont l'équipe municipale et moi nous acquittons avec plaisir, dans la mesure de nos moyens. Mais ne serait-il pas plus simple d'instiller un peu de sérénité et de respect des autres dans notre quotidien et d'éviter ainsi de nombreuses et inutiles tensions ?

Sur cette note d'espoir et d'optimisme, qui fait écho à mon introduction, je vous souhaite une bonne lecture de cette cinquième édition de votre « Petit Journal ».

Bien à vous,

Roger APPERE



BILAN 2023

Dépenses : Budget adopté = **266 K€** Budget dépensé = **199 K€**

Soit **67K€** économisés dans nos dépenses de fonctionnement, notamment par la non réalisation d'investissements reportés en attente de subventions et ne nécessitant donc pas de virement à la section investissements, mais aussi par une gestion rigoureuse de nos dépenses courantes, permettant à elle seule une économie de plus de **20K€**.

Au total, l'objectif de réduction de **5%** de nos dépenses hors virement à la section d'investissements par rapport à 2022 a bien été atteint.

Recettes : **280 K€**

L'écart de plus de **80K€** entre recettes et dépenses réelles devient donc un excédent reportable au BP2024.

Côté investissements, le bilan est un peu plus mitigé : en effet, la plupart des dépenses prévues n'ont pas été engagées car les subventions indispensables à leur réalisation ne nous ont pas été accordées en 2023. Ces projets coûteux (WC PMR et Gîte grande capacité) seront donc reportés et respectivement inscrits aux budgets 2024 et 2025.

BUDGET 2024

Dépenses :

Notre budget Dépenses va fortement augmenter en 2024 pour atteindre **323K€**, mais cette hausse est exclusivement due au virement de **136K€** à la section investissements prévu cette année pour couvrir les travaux d'équipement devenus indispensables pour notre commune. A périmètre comparable, i.e. hors virement à la section investissements et dépenses exceptionnelles, notre budget de fonctionnement prévisionnel pour 2024 a été ramené à **182K€**, soit **-8,5%** par rapport à nos dépenses réelles de fonctionnement 2023 (vs. notre objectif de **-5%/an** !).

Recettes :

Notre budget « Recettes », également de **323K€**, est rendu possible grâce aux plus de **80K€** d'excédent 2023 reporté en 2024, complétés par une légère hausse de la fiscalité locale et le rendement de notre parc locatif occupé à 100%.

Investissements prévus :

Le montant total des investissements prévus pour 2024 atteint **271 K€**. Les gros postes qui constituent ce total sont la mise en conformité du foyer rural avec la création de WC PMR, la création d'un hangar communal qui permettra un stockage sécurisé des matériels de la commune et des associations, et bien sûr, l'entretien de notre voirie communale.

N.B. : *Comme pour les années précédentes, aucune dépense dépendant d'une subvention ne sera engagée avant l'obtention préalable de celle-ci.*

LE MARCHÉ DE NOUZIERS



Le Petit Marché

Mercredis 16.30 18.30 (19.30 en été)

Depuis le 6 mars dernier, le bourg de Nouziers a le plaisir d'accueillir un marché de producteurs locaux, sur l'esplanade, devant le foyer rural.

Ce petit marché, préalablement installé à La Cellette, dans la hameau de Bordessoule, avait besoin de davantage d'espace pour accueillir ses exposants et son public toujours plus nombreux, dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. C'est désormais chose faite : notre commune met en effet à la disposition des exposants et de

leurs clients un espace goudronné, bénéficiant de l'éclairage public et offrant de nombreuses places de parking n'empiétant pas sur les voies de circulation et offrant ainsi la meilleure sécurité pour tous.

Ce sont aujourd'hui plus d'une demi-douzaine d'exposants qui, chaque mercredi après-midi à partir de 16h30, proposent leurs produits (primeurs, fromages, pains, salaisons, etc., ...) dans une bonne humeur et une convivialité jamais démenties.

Les organisateurs cherchent à élargir l'offre en intégrant de nouveaux exposants à même de proposer des produits complémentaires, comme par exemple des fruits de saison.

Nous souhaitons le meilleur à ce petit marché qui semble avoir déjà trouvé sa place dans notre village, tant sa fréquentation ne cesse de croître, semaine après semaine.

Commerçants présents : Fromages de chèvre, œufs, crèmes dessert - *La Ferme des Moulins*

Légumes Bio et plants - *Les Jardins de Rhéa*

Pain, biscuiterie et savons - *L'Asinerie de la Petite Creuse*

Porc cul noir du Limousin et miel - *Les petites Beybet'*

Jus, confitures, chutneys et sirops - *Le blé en Herbe*

Arachides, épices et produits du Togo - *Tiburce Aboki EYA*

Bières et kéfirs - *Brasserie GreenMan*

WC PMR / FOYER RURAL



Après de nombreuses démarches dignes du parcours du combattant, ce projet tout autant indispensable qu'obligatoire pour notre commune, va enfin voir le jour. Pour ce faire, nous avons dû revoir le projet à la baisse pour que le montant total des travaux soit inférieur à 100.000€TTC ; en effet, en ne dépassant pas cette limite, nous pouvions bénéficier d'une procédure simplifiée évitant les appels d'offres qui rebutent les artisans, raison pour laquelle aucun d'entre eux n'avait offert ses services en 2023, rendant le projet irréalisable cette année-là.

Tout ceci est maintenant rentré dans l'ordre et les travaux vont bientôt démarrer dans notre foyer rural, qui aura fait peau neuve pour la rentrée de septembre.

Un vin d'honneur sera organisé par la municipalité pour inaugurer cet espace remis aux normes, et aux installations améliorées. La date de ce pot de l'amitié vous sera communiquée dès qu'elle sera arrêtée.



PROJET GITE

Le projet de gîte de grande capacité, présenté aux Nouzieroises et aux Nouzierois l'année dernière, avance au rythme des demandes de subventions et des résolutions de problèmes administratifs inhérents à tout projet d'une telle ampleur.

Epaulée par le cabinet SPIRALE, de Guéret, la municipalité sollicite actuellement l'Europe pour obtenir des subventions destinées à compléter celles que nous avons déjà demandées au niveau départemental, car ces dernières seront certainement inférieures à nos attentes du fait des dépenses de remise en état des infrastructures auxquelles le département doit faire face après les dégradations liées aux manifestations du début d'année.

En dépit des difficultés rencontrées, l'implication des équipes municipales en charge de ce projet reste entière et nous gardons bon espoir de le voir aboutir. Les réponses à nos nombreuses demandes de subventions, indispensables à la réalisation de ce projet, devraient nous parvenir entre la fin de l'année et le printemps 2025. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de nos tractations.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Comme annoncé lors de la réunion d'information publique du 15 février dernier, de nombreux projets sont en cours pour améliorer la sécurité routière dans notre bourg de Nouziers et dans ses hameaux. Les délais de réalisation et/ou de mise en œuvre de ceux-ci sont, comme toujours assez longs, car ils dépendent à la fois de notre capacité à les financer et souvent d'autorisations administratives complexes à obtenir.

Partant du plus simple pour aller vers le plus complexe, voici un rapide suivi de nos discussions de février dernier :

- **GROSPEAUX**

La pose d'un panneau limitant la vitesse à 30km/h, à chacune des deux entrées du hameau est prévue à l'automne, en fonction de la situation budgétaire de la commune et des subventions obtenues pour l'année 2024.

- **LE BOURG**

Les aménagements envisagés pour sécuriser le carrefour de la D2 et de la D56 représentent un coût qui ne sera pas supportable par la commune en 2024 ; ces projets seront donc inscrits au budget 2025,

En revanche, le projet « d'encadrement » de la D2 au niveau de la place de l'église avance : l'idée est de réduire le sentiment trompeur d'espace que donne cette grande place ouverte et qui incite certains automobilistes à accélérer lors de la traversée du bourg. En bordant la D2, devant l'hôtel Bouchardon, par une rangée d'arbres, la largeur des voies de circulation sera ainsi ramenée à des proportions correspondant à la réalité. Cependant, l'enfouissement de nombreux réseaux (électricité, fibre, etc., ...) rendant impossible le développement de gros arbres en pleine terre, il a été décidé de disposer 4 bacs en acier, d'1m3 chacun, dans lesquels seront plantés les arbres. Ce projet, qui redonnera à cette place son aspect arboré initial, sera finalisé en novembre prochain, pour respecter la période optimale de plantation de ces arbres.

- **BORDESSOULE**

Le dossier de Bordessoule est certainement un des plus urgents à traiter, mais malheureusement aussi l'un des plus complexes : en effet, ce hameau à cheval sur deux communes, ne dépend pas des seules décisions de la municipalité de Nouziers. Actuellement, les deux communes concernées n'ont pas encore trouvé de terrain d'entente quant aux travaux à entreprendre pour améliorer la sécurité de ce hameau, au-delà d'une homogénéisation des panneaux de limitation de la vitesse, qui indiqueront bientôt tous 50km/h.

Pour le reste, des discussions impliquant le département sont prévues ; nous ne manquerons pas de vous tenir informés de leurs développements. Quoi qu'il en soit, aucune action concrète ne pourra vraisemblablement être entreprise sur le terrain avant, au mieux, 2025. A suivre, donc...



VOIRIE

En dépit cette année de la non-obtention de la subvention DETR, l'engagement de la commune concernant la voirie reste très élevé . La part de nos finances affectée au projet, complétée de notre Boost'Com'Une permet de maintenir l'investissement 2024 hors DTER.

De plus, notre décision de changer de prestataire, passant d'Évolis23 à un prestataire privé, nous a permis de réduire nos coûts de voirie de près de moitié. Ainsi, en dépit d'un financement réalisé cette année à 75% sur nos fonds propres,

nous serons néanmoins en mesure de refaire près de 600m de route entre la D940-Malicorne et le hameau des Fougères. Ces travaux auront lieu fin juillet/début août, en fonction des contraintes de la météo.

Rappel à nos chers agriculteurs et aux propriétaires de terrains riverains de nos routes communales : *La voirie indispensable à notre quotidien reste une structure fragile. C'est pourquoi le maintien de nos routes passe par un entretien régulier en matière d'élagage et par l'amélioration du passage de l'eau dans les fossés.*

La mairie peut participer à fournir la main d'œuvre avec le prestataire de réfection des routes pour la pose ou le changement de buses fournies par le propriétaire.

La « Source Miraculeuse » ? ... malheureusement, non !

La pluviométrie exceptionnelle à laquelle nous faisons face depuis plusieurs mois a rechargé les nappes phréatiques et même commencé à imbiber les terrains de notre commune. En préparation des « 24H Solex 2024 », la municipalité est intervenue rapidement pour viabiliser le champ de foire communal, où chaque année sont installés les paddocks et les camping-cars des concurrents et de leurs équipes.

Des drains ont ainsi été creusés pour évacuer l'eau accumulée mais aussi pour canaliser une petite source qui, fortifiée par les pluies incessantes, avait pris les proportions d'un gros ruisseau !

En dépit du travail acharné de notre maire, la source, une fois purgée de son trop plein, s'est rapidement tarie pour ne plus produire qu'un mince filet d'eau... Tous nos espoirs de création d'une grande usine d'embouteillage d'eau minérale, avec toutes les retombées financières prévisibles, se sont donc... évaporés !



A LA MÉMOIRE DE NOS ANCIENS, MORTS POUR LA PATRIE...

Cérémonie du 19 mars

Lors de la commémoration de la signature des accords d'Evian qui, en 1962 ont inscrit dans l'Histoire la fin de la guerre d'Algérie, les anciens combattants de Nouziers ont été rejoints par ceux de Mortroux et de Moutier-Malcard pour une cérémonie commune, sous la haute bienveillance de Monsieur Roger APPERE, Maire de Nouziers, Madame Maryse



BOUZET, Présidente de l'association des anciens combattants et de Monsieur Maurice CHEZEAU, Vice-Président. Les porte-drapeaux des trois communes, rassemblés autour de notre monument aux morts, portaient fièrement les étendards commémoratifs des deux conflits mondiaux et de la guerre d'Algérie.

Cérémonie du 8 mai



A l'occasion de la cérémonie du 8 mai, célébrant la fin de la seconde guerre mondiale, Monsieur Maurice CHEZEAU, vice-président de l'association des anciens combattants, a remis l'insigne officiel de porte-drapeau à Monsieur Jean-Louis Jolly, reconnaissant ainsi son engagement et son implication dans cette fonction.

Comme à l'accoutumée, la cérémonie était suivie du pot de l'Amitié, offert par la municipalité à tous les participants et au public venu nombreux, dans la salle du conseil de la mairie. Tous ont ainsi pu féliciter Monsieur Jolly pour son dévouement officiellement récompensé.

Site internet

Notre commune s'est enfin dotée d'un site internet, qui est désormais opérationnel ! Vous pourrez y retrouver toutes les informations utiles concernant des sujets tels que vos démarches administratives (*rubrique « VIVRE »*), les activités praticables à Nouziers (*rubrique « BOUGER »*), ou encore l'histoire de notre commune (*rubrique « DÉCOUVRIR »*). Vous accéderez directement à notre site en tapant l'adresse suivante dans votre moteur de recherche : <https://www.nouziers.fr>

Nous avons besoin de vous : si vous avez des cartes postales, des photos récentes de paysages ou représentatives de différentes saisons qui pourraient donner un intérêt à promouvoir notre village, n'hésitez pas à nous les transmettre. D'avance ,merci.

Format JPEG ou PDF sur l'adresse mail de la mairie: mairie.nouziers@orange.fr

Terrain LECUYER

Après plus de trois ans de démarches administratives laborieuses, la commune va enfin pouvoir intégrer le terrain LECUYER à son patrimoine immobilier.

A l'origine, ce terrain supportait un bâtiment abandonné de longue date, ne bénéficiant plus d'aucun entretien et menaçant ruine. La municipalité de l'époque avait dû, aux frais de la commune, faire détruire ce bâtiment qui mettait en danger les riverains et les usagers de



la D56. Le coût de cette démolition avait été refacturé au propriétaire, Monsieur Marcel LECUYER, habitant d'une commune du Val-de-Marne (94). Au décès de celui-ci et en l'absence d'héritiers, les sommes restant dues ne pouvaient être remboursées à la commune. L'équipe municipale actuelle a repris ce dossier et après de nombreux allers-retours avec les administrations concernées, vient de recevoir la confirmation du service



des Domaines que ce bien serait transféré à la commune en compensation des sommes qui lui restaient dues.

Ce terrain devra bien entendu être viabilisé et aménagé, avant d'être rendu public. Parmi les projets à l'étude, figurent la création d'un arboretum, un square avec parcours santé ou encore un jardin partagé.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions toutes les idées sont les bienvenues.

Effondrement à Grospeaux

Parmi les faits divers qui marquent régulièrement notre commune, en voici un qui a défrayé la chronique au début du mois de mars : une grange, dépendance d'une ancienne ferme depuis longtemps inhabitée à Grospeaux, s'est partiellement effondrée.

En effet, le bâtiment, depuis longtemps fragilisé par des infiltrations d'eau de pluie dans ses murs, n'a pas supporté plus longtemps les pluies incessantes que nous connaissons depuis plus de six mois.

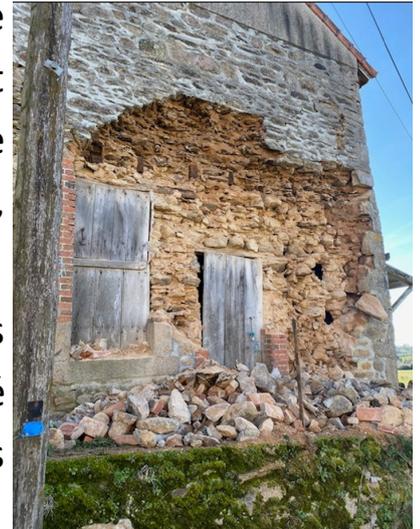
Sans crier gare, une partie du mur ouest s'est soudainement écroulé, les gravats empiétant alors sur la chaussée.

La route, rapidement dégagée par les services municipaux, était toutefois

fermée à la circulation du fait du danger que représentait le bâtiment dont nous pensions qu'il pouvait encore se dégrader, mettant alors en danger les usagers de la route communale ainsi que les riverains.

Bien nous en a pris, car quelques heures plus tard, tout le pignon de la bâtisse s'effondrait, rendant à nouveau la route impraticable.

Alerté par la mairie et mis en demeure de mettre son bâtiment en sécurité, le propriétaire faisait appel à une entreprise de maçonnerie de Pouligny-Notre-Dame. Cette dernière intervenait alors en urgence, abattant les parties dangereuses et mettant en sécurité le reste de l'édifice, sans endommager les réseaux électrique et téléphonique en proximité immédiate. La route communale, enfin dégagée et sécurisée était alors rendue à la circulation. Espérons que ce bâtiment soit rapidement réhabilité par son nouveau propriétaire pour éviter tout nouvel incident.



Les Pierres de Nouziers :

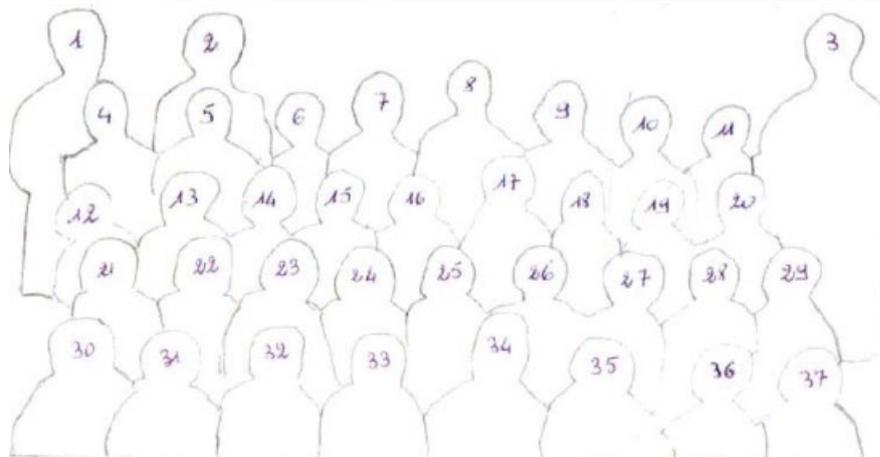
Petite association pour la préservation du patrimoine communal

Nos moyens sont limités et les restaurations coûteuses sont différées, compte-tenu du contexte économique actuel.

Les soirées culturelles sont toujours d'actualité, et une chorale locale a été créée avec la participation de chanteuses et de chanteurs venant de nos villages voisins : Une mise en commun réussie de nos différents talents !

Dans ce contexte, et pour concrétiser nos efforts, un concert était programmé le vendredi 31 mai à 20h30, en l'église de Nouziers et nous espérons également organiser en octobre, une soirée « Historique » retraçant l'origine des différents « lieux-dits » de notre commune.

Enfin, une séquence « souvenirs » pour les anciens élèves de l'école communale de Nouziers : la photo de classe de 1974 leur rappellera des (bons ?) souvenirs !



Légende de la photo de classe (ci-contre) :

- 1 – Mme Maryse PENOT 3- Mr Jean PENOT 2– Mme FOURNIER
4 – Gislaïne BELLET 5 – Sylvie LANORE 6 - ??? BOUTINEAUD 7 – Laure DESALLES 8 – Patrick DEPECHE
9 – Nadine CHAVET 10 – Philippe DEPECHE 11 – Nadine GAGNERAULT 12 – Catherine PENOT
13 - ?????????????? 14 – Thierry CHAMBON 15 – Nadine FOREST 16 – Michel MORANGE
17 – Jean-Luc AUXIETRE 18 – Eliane PAGNARD 19 - ??? LABETOULLE 20 – Christian PENOT
21 – Jacqueline LABETOULLE 22 – Laurence CHAVET 23 – Dominique TOUCHET 24 – Jean-Noël CHEZEAU
25 – Florence VAURY 26 – Eric CHAMBON 27 – Eric MORANGE 28 – Christine DEPECHE 29 – Annette VAURY
30 – Catherine DUPEUX 31 – Christian TOUCHET 32 – Thierry CHEZEAU 33 – Philippe CHAVET

si vous avez des précisions à apporter, merci de nous en faire part



Club de l'Espoir de Nouziers

L'Espoir de Nouziers, club des aînés ruraux, continue ses activités (jeux et gouters) dans une très bonne ambiance, le 1er jeudi de chaque mois, de 14h à 18h.

Nous avons une pensée pour notre ancien président, Monsieur Robert Labrune, qui nous a quittés au mois d'août dernier.

Robert a tenu avec un grand dévouement les rênes du club pendant de longues années. Merci à lui et bon courage à son épouse Denise.

Notre club compte 26 adhérents. Bienvenue aux nouveaux participants venus des communes avoisinantes. Habitants de Nouziers, jeunes retraités, venez nous rejoindre. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons à nos réunions mensuelles et à notre repas annuel.

Notre dernier aura lieu début octobre au foyer rural (ou en extérieur si nous ne trouvons pas de traiteur disponible). Merci de prendre contact avec les membres du bureau si vous souhaitez y participer. Réservation jusqu'au 20 septembre 2024.

Présidente : Marie Cusinato 05.55.80.61.01

Vice Président : Yvan Matrat: 05.87.40.94.50

Secrétaire : Marie-Andrée Chezeau 05.55.80.64.33

Trésorière : Denise Labrune: 05.55.80.51.74

ACCA de Nouziers

Suite à la démission de Guy TABOURET, un nouveau bureau a été constitué afin de permettre à l'ACCA de rester active. La saison de chasse s'est donc déroulée sans problème. Espérons qu'il en sera de même pour la saison à venir. L'assemblée générale aura lieu le 16 juin 2024 à 10h00 au rendez-vous de chasse habituel. Les personnes ayant des réclamations ou des suggestions concernant la chasse pourront venir s'exprimer.



Le Président



LE FOYER RURAL

Le Foyer Rural de Nouziers a organisé 5 représentations de théâtre pour présenter la pièce, « **Pétard, ça déménage !** » de Claude Schmit. Elles ont eu lieu les 13, 14, 19, 20 et 21 avril. Le Foyer Rural remercie la municipalité pour l'aide qu'elle a apporté à leur organisation.

Cette année encore, Maëlle et Lucie ont joué un très bon sketch, qu'elles avaient écrit elles-mêmes en plus ! Le 20 avril, un autre auteur était présent dans la salle. Pour la première fois dans l'histoire du Foyer Rural de Nouziers, l'auteur de la pièce, Claude Schmit, est venu en personne, en « voisin », puisqu'il habite Argenton sur Creuse. Pour le plus grand bonheur de la troupe, M. Schmit a beaucoup aimé la pièce et formulé beaucoup de compliments !

Ce qu'il restera surtout de cette édition 2024 et ce qui a touché les bénévoles, ce sont les très nombreux spectateurs, qui sont venus et parfois revenus à la représentation suivante par manque de places la première fois. Ils ont adoré le spectacle mais aussi, comme d'habitude, les pâtisseries maison et surtout les crêpes d'Annick et Jeanine qui doivent en préparer toujours plus ! Cette édition 2024 a donc été un vrai succès, que le Foyer Rural espère avoir à nouveau en 2025 !

La Présidente, Angélique Lelong

L'Entente Sportive Nouziers-La Cellette



L'Entente Sportive Nouziers-La Cellette termine cette saison avec un bon bilan et je remercie tous nos joueurs, dirigeants et membres du bureau, ainsi que nos accompagnants et supporters, qui répondent toujours présents, tout au long de l'année.

Equipe A : très bons résultats, nous avons flirté avec la montée en 2ème division.

Equipe B : Bravo à tous les joueurs qui répondent toujours présents malgré un effectif restreint.

Une bonne saison malgré quelques aléas dus à des structures plus que vieillissantes (fuites toiture vestiaire, peintures, manque débit douche malgré une amélioration.)

Nos équipes sont aussi sympathiques que dynamiques, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, que ce soit en tant que joueurs ou supporters.

Rendez-vous bientôt pour une nouvelle saison pleine d'enthousiasme.

Sportivement vôtre,

Le Président, Stéphane Bénard

Quelques rendez-vous à venir :

30 juin 2024 Pétanque

Concours de belote

Repas Foot

7



COMITES DES FETES

Au nom du comité des fêtes nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude pour votre dévouement et votre précieuse contribution lors des 24h Solex. Votre temps, votre énergie et votre enthousiasme ont été essentiels pour faire de ces 2 jours un succès.

Le week-end de Pentecôte n'avait pourtant pas débuté sous les meilleurs auspices. C'est en effet, sous un ciel pluvieux que les intrépides « traileurs » se sont élancés. Ils étaient 103 au départ, prêts à en découdre, bravant les éléments et repoussant leurs limites le long des 4 parcours : 8.5km, 13km, 20km et 30km de nature sauvage, de sentiers parfois boueux et de dénivelés.

La météo ayant été plus clémente en début d'après-midi, c'est le vrombissement caractéristique des moteurs, l'odeur d'essence dans l'air et l'excitation palpable qui attendaient les participants et les spectateurs lors des 24H Solex. Depuis plus de 3 décennies, notre course emblématique attire des passionnés de tous horizons, où les pilotes se lancent dans des luttes acharnées pour la gloire et la victoire. Que vous soyez un pilote chevronné ou un simple amateur, les 24H offrent une expérience unique où la passion pour la vitesse et l'endurance se mêle à l'adrénaline des virages. En 2024, 61 équipages et plus de 200 pilotes ont mis leurs casques, enfourché leurs Solex et ont ainsi pu vivre des moments inoubliables.

Le comité des fêtes prépare activement la suite des manifestations de l'année ..., voici les dates à ne pas manquer les prochains mois :

SAMEDI 20 JUILLET 2024 :

La Randonnée Solex et 2 roues nous conduira cette année sur les routes de la campagne berrichonne, nous profiterons d'une pause déjeuner au moulin d'Amgibault. Tous les « 2 roues » sont acceptés, chacun à son rythme (solex, vespa, mobylettes, motos, etc., ...). N'hésitez pas à vous inscrire.

La randonnée sera suivie d'un Méchoui (ouvert à tous) et d'une **Soirée dansante**. Le traditionnel Méchoui sera servi à partir de 19 h 30.

SAMEDI 24 AOÛT 2024 :

Journée **Brocante et Vide Grenier** – Les réservations des emplacements se font auprès de Mireille au 06 89 70 40 75. Le placement se fera au fur et à mesure des arrivées, à partir de 5 h.

Lors de cette journée, le comité vous proposera un menu à 12 € (entrée, plat, fromage, dessert) ou alors de la restauration rapide (frites, sandwiches).

SAMEDI 26 OCTOBRE 2024 :

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes et du Foyer Rural sera suivie d'un repas.

DIMANCHE 15 DECEMBRE 2024 :

Tradition bien ancrée depuis plusieurs années, le **Marché de Noël**.

Venez y retrouver des produits artisanaux, des décorations de Noël, des spécialités culinaires, qui vous permettront de faire et/ou finaliser vos cadeaux de fin d'année.

Vous pourrez déguster des huitres, des harengs, et bien sûr, le fameux vin chaud.

Le comité vous proposera également son menu de Noël à partir de 12h00, pour le tarif de 12 € pour les adultes et 6 € pour les enfants.

Les illuminations, les chants de Noël et l'odeur des crêpes contribueront à créer une atmosphère magique.

LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE

Pendant tout le marché nous vous invitons à venir admirer les différentes crèches préparées avec soin par Thérèse et Michel Mouton.

Après l'arrivée du Père Noël aux alentours de 15h30, un concert de la Chorale au sein de l'Eglise suivie de la messe de « Noël », viendront clore cette journée.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour la préparation de ces journées d'animation et participer à nos événements, n'hésitez pas à prendre contact avec :

Annick : 06.98.56.76.96

Thierry : 06.31.80.37.06

Séverine : 06.81.91.89.32

Mireille : 06.89.70.40.75

Nous vous souhaitons un bel été et nous vous donnons rendez-vous pour nos randonnées solex, brocante, assemblée générale et marché de Noël.

Le bureau du Comité des Fêtes



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Projet d'épicerie associative autogérée à Nouziers



Le projet

Installer une épicerie associative gérée par les adhérents : commandes, réception, mise en rayon, permanences d'accueil, communication,...

L'intention

- Fournir des produits alimentaires de qualité, si possible bio, éthiques et locaux, à des prix raisonnables (pas de marge commerciale), peu ou pas commercialisés en grande distribution
- Réduire les déplacements liés à l'alimentation
- Apporter des produits pas ou peu disponibles sur le territoire
- Créer du lien et de la solidarité
- Redonner du sens à nos achats
- Expérimenter une approche de l'organisation et des rapports humains misant sur la responsabilité individuelle

Pour qui

Les adhérents



Le lieu

Local avec bail et petit loyer, sur le lieu de l'habitat coopératif *Corylus*, 16 rue de l'Eglise, 23350 Nouziers

Echéances - fréquence d'ouverture

Ouverture prévue à l'automne 2024
Au démarrage, ouverture de l'épicerie
2 demi-journées par semaine

Etapas d'ici septembre

- Constitution d'une équipe de pilotage de A à Z
- Mobilisation d'adhérents
- Recherche active de fournisseurs
- Présentations publiques du projet
- Projet porté au départ par l'association *Graines d'étoile* de Nouziers
- Soutien de l'association *Déclif Nord Creuse*
- Soutien par des étudiantes en économie sociale et solidaire au CNAM pour le montage du projet
- Autres partenariats éventuels à définir

Contact

Gilles Atrux - 06 64 54 61 94 - gilatruxtallau@yahoo.fr



Fiche contact

- Nom : _____ Prénom : _____
- Commune de résidence : _____
- Adresse e-mail : _____
- Téléphone : _____
- Je suis intéressé.e par le projet d'épicerie associative autogérée, et plus particulièrement :
 - client.e / adhérent.e
 - membre de l'équipe de pilotage
 - gestion de l'épicerie (commandes, permanences...)
 - comptabilité
 - autre (préciser)



RÉSEAU PUBLIC FIBRE - INFO NATHD

L'ÉLAGAGE

+ d'info sur : www.nathd.fr



www.nathd.fr 0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel

● L'élagage garantit l'accès de tous au service public de la Fibre

Comme le réseau de télécommunications cuivre historique, le réseau public de fibre optique est déployé en souterrain ou en aérien sur des poteaux. En aérien, l'élagage régulier de la végétation aux abords du réseau garantit la qualité du service de télécommunications et la sécurité des personnes et des biens.

La végétation qui endommage le réseau (par chute d'arbre, de branches ou frottement sur les câbles...), qui empêche sa maintenance ou le raccordement d'un usager à la Fibre est une cause importante de service dégradé ou coupé.

De plus, les risques de chute de branche et de coupure des services de téléphonie et d'Internet augmentent considérablement lors des phénomènes climatiques violents. Ceci peut s'avérer lourd de conséquences pour les usagers (particuliers, entreprises, collectivités...) et leur sécurité, notamment en cas d'urgence (personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc.)

Un élagage régulier et conforme aux normes en vigueur constitue donc un enjeu majeur pour la qualité et la pérennité du service public de la Fibre qui a vocation à remplacer le réseau de télécommunications cuivre d'ici 2030.

La responsabilité du propriétaire est engagée

- 1- Les propriétaires des arbres et de toute végétation sont responsables de leurs entretiens
- 2- Un réseau coupé par une branche engage la responsabilité du propriétaire de l'arbre
- 3- Dans le cadre des contrats d'assurance Habitation, la responsabilité civile du propriétaire peut prendre en compte les dommages causés par ses arbres (se renseigner auprès de l'assureur).

➔ Que dit la Loi ?

Article L.51 du Code des postes et des communications électroniques :

«Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, (...) que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public»

Si le propriétaire ne réalise pas les travaux d'élagage, ce même article autorise, après notification au propriétaire et au Maire, l'exploitant du réseau à procéder aux opérations d'entretien aux frais du propriétaire.



Un réseau public financé par vos collectivités



LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

avec le soutien de



Le réseau public Fibre peut être porté par 3 types de poteaux différents



En aérien, le réseau public Fibre peut être déployé sur des poteaux mutualisés porteurs d'autres réseaux ou sur des poteaux dédiés au réseau Fibre :

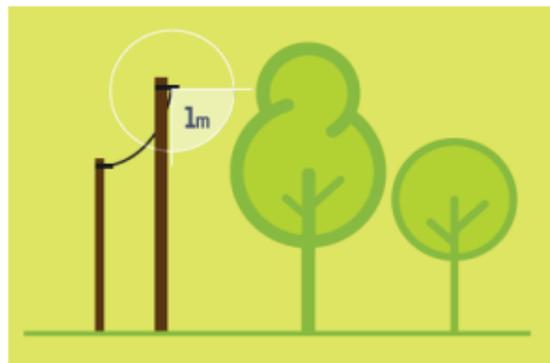
- 1- Les poteaux exploités par ORANGE qui sont sa propriété. Ils portent le réseau téléphonique cuivre.
- 2- Les poteaux exploités par ENEDIS qui sont la propriété des Syndicats d'énergie. Ils portent le réseau électrique basse tension.
- 3- Les poteaux exploités par NATHD. Ils portent uniquement le réseau public Fibre. L'étiquette présente sur le poteau mentionne le **Syndicat mixte numérique propriétaire du poteau**.

Dans tous les cas, une étiquette signale la présence de la Fibre

sur le poteau. Sa couleur varie selon les réseaux : verte pour les poteaux exploités par Orange ou Enedis et principalement blanche sur les poteaux du réseau public Fibre.



La bonne distance d'élitage dépend des réseaux présents sur les poteaux



- Les poteaux et câbles des réseaux de télécommunications (exploités par Orange et NATHD) doivent être complètement dégagés de toute végétation d'au moins un mètre.

- En cas d'infrastructure mutualisée avec le réseau électrique, la distance d'élitage dépend du type de ligne électrique. Dans ce cas, **rappelez-vous d'ENEDIS afin de connaître les règles d'élitage à appliquer**.

ATTENTION : Aucun élitage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS. De plus, une habilitation est requise pour travailler dans un environnement électrique.

➔ Comment s'assurer des normes d'élitage à respecter ?

la Déclaration de Travaux à proximité de réseaux (DT-DICT) est la solution la plus fiable. Elle permet d'obtenir un retour exhaustif de l'ensemble des exploitants des réseaux sur les normes et réglementations en vigueur.

+ d'info sur le site officiel de l'Ineris : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Les bonnes pratiques



- **Faire appel à un professionnel** pour limiter les risques d'accident en cas d'élitage complexe
- **Ne jamais monter sur les poteaux**
- **En plus des lignes, dégager aussi les accès au niveau des poteaux**, car les opérateurs peuvent intervenir avec des nacelles pour les opérations d'exploitation du réseau (maintenance, raccordement...).
- **En cas de risque de détérioration de câble fibre ou de poteau** (câble trop proche des branches par ex.), il est possible de solliciter le **Syndicat mixte numérique du département afin de demander une prestation de**

dépose/repose du câble.

- Demander une **autorisation d'occupation du domaine public de la Mairie** si le chantier d'élitage doit empiéter sur le domaine public et **signaler le chantier** selon la réglementation en vigueur.
- **Entretenir régulièrement la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes et des poteaux** (de septembre à mars de préférence).
- **Anticiper, ne pas planter sous les lignes ou trop près des poteaux** ou en tenant compte des distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- **Il n'est pas demandé d'abattre les arbres**, seule la végétation qui ne respecte pas les normes de distances est à élager.

Pour plus de renseignements : www.nathd.fr

0 806 806 006 Service gratuit + prix appel



PROJETS PHARES POUR 2024

Santé

Ouverture prochaine du site santé central où des rendez-vous avec des spécialistes seront possibles. La recherche de professionnels de santé est en cours, en collaboration avec MarcheProSanté.



Eau

Lancement d'une démarche d'économie d'eau. Des équipements hydro-économes seront proposés aux habitants accompagnés d'une campagne de sensibilisation de l'utilisation de l'eau potable.



PLUi

Le PLUi se termine. Bientôt, une campagne d'enquête publique sera organisée sur le territoire. Chacun d'entre vous, pourra donner son avis sur le projet et nous faire part de ces remarques.



Economie

Un projet d'activité ? Nous vous accompagnons grâce au suivi réalisé par la chargée de mission, un dispositif d'aides aux entreprises et la construction prochaine d'un Bâtiment d'accueil d'Entreprises.



Tourisme

Des projets touristiques en cours, notamment pour le développement et l'amélioration de la randonnée. Le service tourisme œuvre pour la promotion du territoire ! Vous êtes prestataire touristique faites vous connaître.



Le Chai

Nouvelles activités hebdomadaires : atelier de dessin pour enfants, crochet, club informatique, jardin ...
Machines de création en utilisation partagée : 3D, découpe carton et tissus ...



Restez connecté !



IntraMuros



Communauté de Communes
Portes de la Creuse en Marche



Communauté de Communes
Portes de la Creuse en Marche



portesdelacreuse



DANS CET ARTICLE, EVOLIS23 NOUS EXPLIQUE COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS À NOS SEULS FRAIS, ET PAR LA MÊME OCCASION DIMINUER LEUR CHARGE DE TRAVAIL, SANS TOUTEFOIS JAMAIS BAISSER NOTRE REDEVANCE.

UN GRAND MERCI À EUX !

Tri à la source des biodéchets : une obligation au 1^{er} janvier 2024 ?

Comment ça, je suis obligé de composter à partir du 1^{er} janvier 2024 ?

Mais je n'ai pas la place. J'habite en appartement...

Depuis quelques mois on entend un peu partout que la loi *Anti Gaspillage Economie Circulaire* impose à chaque foyer de composter à partir du 1^{er} janvier 2024. Qu'en est-il vraiment ?

Ce que dit réellement cette loi, c'est qu'au 1^{er} janvier 2024, Evolis 23 doit donner les moyens à ses usagers de ne plus déposer leurs déchets organiques, c'est-à-dire les épluchures, restes de repas, déchets de jardin, etc., dans le bac à ordures ménagères, parce qu'ils doivent être valorisés.

Et sur le territoire d'Evolis 23 on est prêt. On est même en avance !

En effet, depuis de nombreuses années, le compostage, solution privilégiée sur les territoires ruraux, est en place. A chacun de s'en saisir ou de garder ses bonnes habitudes pour améliorer encore le détournement des biodéchets du bac noir.

Bien entendu, tout le monde n'a pas la place de composter chez lui.

Et puis, le compostage n'est pas l'unique solution pour détourner ses déchets organiques du bac noir...

On vous explique tout.

Vous n'avez pas de composteur ?

Aucun souci, il vous suffit de vous rendre sur le site internet d'Evolis 23, rubrique compostage, pour commander le composteur qui correspond le mieux à vos besoins.

Il existe 3 modèles, de 300 à 800 litres et de 25 à 40 euros (*à retrouver sur le site internet www.evolis23.fr*).

Si vous le souhaitez, vous pouvez également faire du compostage en tas, sans aucun composteur, ou en fabriquer un.

Vous n'avez pas la place d'en avoir un chez vous ?

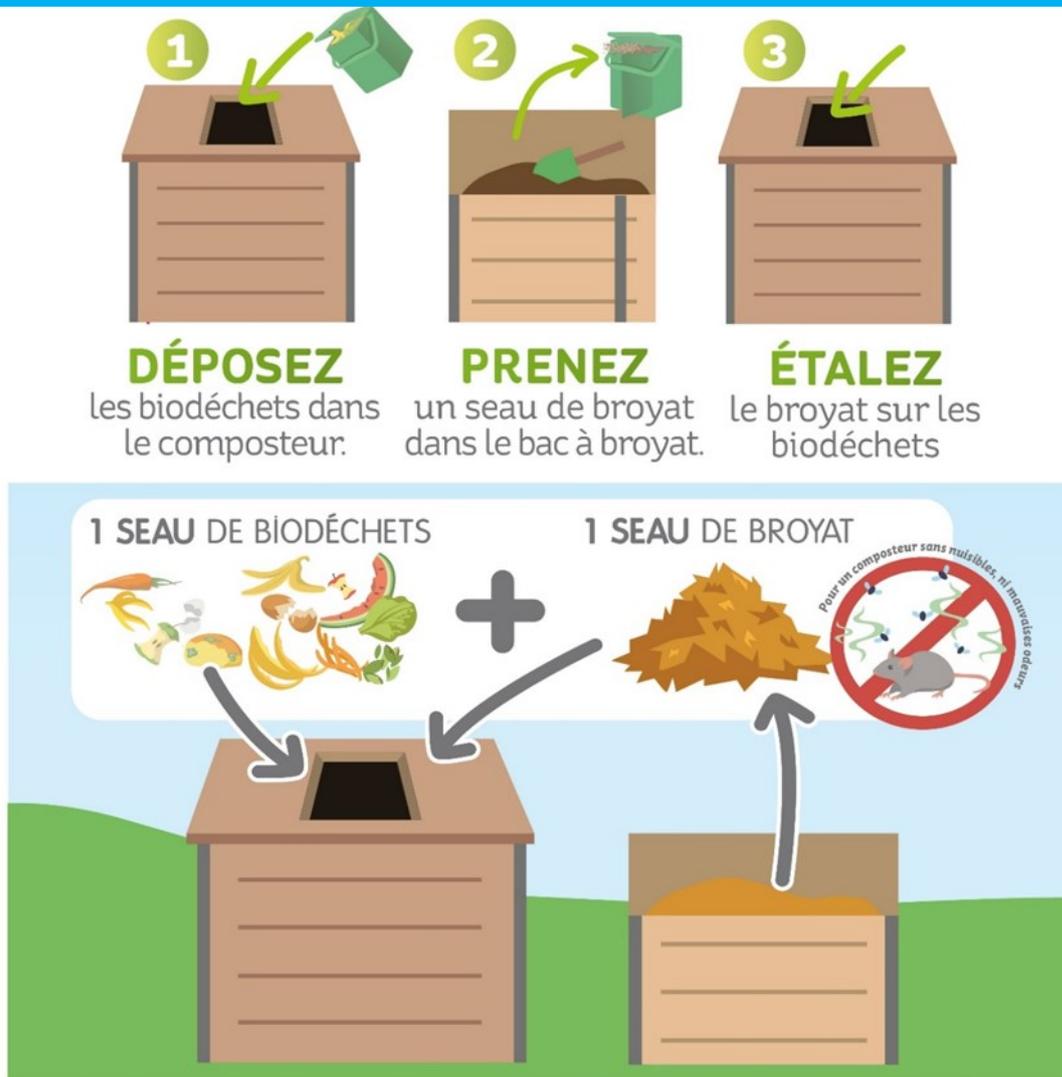
Rendez-vous sur le site internet d'Evolis 23, rubrique compostage, pour localiser les composteurs collectifs les plus proches de chez vous.

S'il n'en existe pas et que vous souhaitez en faire installer un, contactez Evolis 23 (compostage@evolis23.fr).

Et si vous ne savez pas comment vous y prendre...

La rubrique compostage du site internet d'Evolis 23, vous apportera toutes les informations dont vous aurez besoin.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Pour un compost équilibré, il est nécessaire de recouvrir vos apports en biodéchets (matières humides) avec du broyat (matière structurante).

A cet effet, conservez le broyat que vous produisez à partir de vos déchets de jardin, en broyant par vos propres moyens ou en faisant appel à une prestation. Evolis 23 ou votre jardinier paysagiste engagé proposent un service de broyage à domicile (*toutes les informations sont sur le site internet d'Evolis 23, rubrique broyeur*).

Du broyat est également disponible gratuitement dans les déchèteries de Dun-le-Palestel, Guéret et La Souterraine.

D'autres alternatives pour mes bio déchets...

Des astuces pour lutter contre le gaspillage alimentaire

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas... »

Ce slogan bien connu de tous, vaut également pour le gaspillage alimentaire.

Bien gérer vos achats, par exemple en établissant vos menus de la semaine pour n'acheter que ce dont vous avez réellement besoin, est une solution pour ne pas gâcher la nourriture.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bien gérer son frigo également, en plaçant les produits en limite de date de consommation devant, pour éviter qu'ils ne se perdent, ou en respectant les zones de froid du réfrigérateur.

Vos fruits sont un peu abimés ? Pourquoi ne pas en faire une tarte ou une compote ?

Et si vous cuisinez également vos épluchures ? Les chips d'épluchures de légumes ou encore les cakes aux fanes de carottes sont le parfait moyen de les détourner de votre bac d'Ordures Ménagères, mais également du composteur, le tout en se régaland...

Aujourd'hui, sur le territoire d'Evolis 23, 20 kg/an/habitant de nourriture encore emballée terminent dans nos poubelles d'Ordures Ménagères. Avec les épluchures et autres restes d'assiette, ce sont 66 kg/an/habitant de déchets compostables* qui pourraient être valorisés, au lieu d'être incinérés.

Il subsistera toujours des restes de repas mais le premier combat est de réduire le gaspillage alimentaire, qui représente encore 10 millions de tonnes par an en France.

C'est pourquoi nous devons tous veiller à limiter les biodéchets que nous jetons, car le compostage est l'ultime recours avant de jeter !

Pourquoi pas des poules ...?

Parce que les poules sont aussi nos alliées dans le tri à la source des bio déchets, si vous avez un terrain pouvant les accueillir, n'hésitez pas à faire appel à elles...

Non seulement elles vous débarrassent de vos bio déchets, mais pour vous remercier de les nourrir, elles vous offrent des œufs...

Et mes déchets de jardin ?

« Rien ne se perd, tout se transforme ! »

Votre extérieur regorge de ressources insoupçonnées. Ce que vous prenez pour un déchet est en fait une matière qui peut s'avérer un puissant allié pour le développement de celui-ci.

Qu'il s'agisse de vos déchets de taille ou de tonte, vous avez sous la main toutes les ressources nécessaires.

Technique de tonte sans ramassage de l'herbe, la **tonte mulching** permet de hacher l'herbe qui s'insinue entre les brins de pelouse où elle se décompose. Elle sert alors d'engrais naturel au gazon.

Le broyage est lui le meilleur moyen de valoriser vos branches (tailles de haies ou d'arbustes).

Le broyat ainsi obtenu vous servira pour le compostage, mais aussi pour le paillage.

Le paillage permet à la fois d'éviter des déplacements à la déchèterie, de limiter l'emploi de désherbant, de stimuler la vie biologique du sol, de le protéger contre le soleil ou le vent et d'éviter que l'eau ne s'évapore.

Votre jardin vous remerciera !

Et si vous réutilisez vos branches pour construire un palissage occultant ou une haie sèche dans votre jardin ?

Elle peuvent également être très utiles comme tuteur pour vos plantations ou encore, tout simplement en bois de chauffage...

Pour plus d'informations, téléchargez le guide « Mon jardin zéro déchets » sur le site internet d'Evolis 23, rubrique documentation.

Besoin d'aide pour une démarche administrative en ligne ? Une question ?



Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Ouverts à tous, les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise, pré-demande en ligne de carte d'identité et passeport... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de chez vous.

France Services c'est en un seul et même endroit, un accompagnement pour les démarches de la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques. Mais pas seulement, vous pouvez également être aidés pour résoudre vos soucis avec un courrier, un document ou une démarche. À la Maison France Services de Bonnat, vous serez accueilli par Aurélie et Coralie qui sont formées pour trouver des solutions à vos problèmes.

N'hésitez pas à venir pousser la porte pour découvrir tous nos services !

BONNAT - Mairie

☎ : 05 55 62 85 04

@ : bonnat@france-services.fr

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h
et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h.

GENOUILLAT - Agence postale

☎ : 3631

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de
14h à 17h



**L'équipe municipale de Nouziers
vous souhaite un très bel été.**



UN NOUVEAU SERVICE POUR LES PLUS DE SOIXANTE ANS

Le Centre de Ressources Territorial (CRT) Atome propose des Ateliers de Prévention Itinérants (API).

Le but est de proposer des activités gratuites qui se dérouleront dans différentes communes où se déplaceront les animatrices des API. Ces ateliers auront lieu chaque mardi et mercredi, hors période scolaire.

Les API sont ouverts sur tout le territoire pour les personnes de plus de 60 ans. Ils ont pour but de prévenir certains risques, rompre l'isolement, renouer des liens, apporter un moment de répit et de soutien aux aidants ainsi que stimuler et maintenir les capacités des participants.

Lors de ces moments conviviaux, un petit goûter sera proposé en fin de journée ainsi qu'un temps d'échange sur les activités réalisées. Les professionnels du centre sont à l'écoute pour d'éventuelles idées d'activités.

Si vous avez plus de 60 ans, venez découvrir nos ateliers ! Jeux, cuisine, activités manuelles etc...

Tout cela dans la bonne humeur !

Pour plus d'informations, participer et vous inscrire, contactez-nous au 06.62.12.36.16.

ETAT CIVIL 2023-2024

Naissance :

Baptiste Albert Marc Yves COURTAT né le 02/08/2023



Décès :

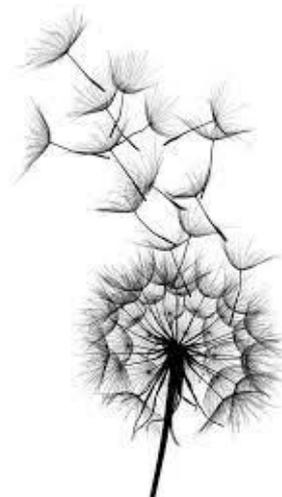
Ils nous ont quittés. Toutes nos pensées les accompagnent :

Robert Octave LABRUNE décédé le 07/08/2023

Marie GONZALEZ veuve MARTINEZ décédée le 26/11/2023

Louis NGONGO BIAKOLO décédé le 19/05/2024

Christian Alexandre PAGNARD décédé le 21/05/2024



Inhumations :

Josiane DENISARD le 10/08/2023

Paulette Marie Andrée PIÉTRASIAK veuve PETIPEZ le 13/10/2023

Jacques Yvon LARDUINAT le 07/12/2023

Bernard TRIBET le 20/03/2024

Ginète Ernestine DESCOMBES veuve TRIBET le 16/05/2024

Une pensée pour toutes les personnes ne figurant pas dans nos registres d'état civil, décédées hors commune et non-inhumées à Nouziers mais qui avaient des attaches sur la commune.

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

MAIRIE

15, rue de l'Eglise 23350 NOUZIERS ☎ : 05.55.80.63.65 - email : mairie.nouziers@orange.fr
Le secrétariat de mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

23,rue de l'Eglise 23350 NOUZIERS ☎ : 05.55.80.60.00 . Ouverture du lundi au samedi de 9h30 à 12h00
La levée du courrier est effectuée du lundi au samedi à 11h50

SERVICES ADMINISTRATIFS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PORTES DE LA CREUSE EN MARCHÉ :

1, rue des Violettes 23350 GENOUILLAC. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (vendredi 16h) ☎ : 05.55.80.88.01
✉ : 09.70.61.56.22/@:portesdelacreuse@orange.fr

SIAEP DES MOUTIERS : 2, place de la Mairie 23220 MOUTIER-MALCARD - ☎ : 05.55.80.60.44 / email : siaep.des.moutiers@wanadoo.fr. En cas de problème technique contacter la sté EBL au 06.10.62.14.27

MAISON FRANCE SERVICES :

BONNAT MAIRIE ☎ : 05.55.62.85.04 ouvert du lundi, au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h.

GENOUILLAC AGENCE POSTALE ☎ : 3631 - Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

REPAS À DOMICILE (A.D.P.B.C.) : 1, place de l'Eglise 23350 GENOUILLAC (2ème étage) ☎ : 05.55.62.80.92. Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT

À DOMICILE (ALIAD-UNA)

☎ : 05.55.62.80.72 / email : contact@aliad-una.fr
12/14 place de la Fontaine 23220 BONNAT
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30

CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL (CRT)

ATOME ☎ : 06.62 12 36 16

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

☎ : 05.55.80.84.51
7 place de la Mairie 23350 GENOUILLAC

SERVICES ENFANCE



LOULOUCRÈCHE : (microcrèche) 12 Vieille Route 23350 GENOUILLAC de 7h30 à 18h30.

☎ : 05.44.30.02.04 - louloucrèche@orange.fr

LOULOUBUS : Halte garderie et RAM itinérants.

Ouvert de 9h à 17h. ☎ : 06.68.73.30.35

Email : louloubus@orange.fr

GRUPE SCOLAIRE MARCEL RICHARD :

Ecole maternelle et primaire

Rue des Ecoles 23220 MOUTIER-MALCARD

☎ : 05.55.80.68.02

Pour les inscriptions, le transport scolaire, la garderie matin et soir, la cantine, les temps périscolaires contacter la CDC Portes de la Creuse en Marche

POINT INFORMATION JEUNESSE : 1, place de

l'Eglise 23350 GENOUILLAC (2ème étage) ☎ : 05.55.62.80.92- Ouvert mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

POMPIERS ☎ 18

Centre de secours ☎ 05.55.80.72.52

SAMU 23 (Guéret) ☎ 15

GENDARMERIE Châtelus-Mx ☎ 05.55.80.70.04 ou 17

MÉDECIN DE GARDE ☎ 05.55.41.82.02

CENTRE ANTIPOISON (Bordeaux) ☎ 05.56.96.40.80



LES SERVICES DE GARDES

MEDECINS

Dr CHARBONNIER	BONNAT	05.55.62.12.14
Drs DENOST-LEMASSON-ROSSAT	CHATELUS-MALVALEIX	05.55.80.84.20
Drs LAURENT SYLANDA	GENOUILLAC	05.19.37.00.23

**Le numéro à composer les
nuits et week-end est le
05.55.41.82.02
Gardes de nuit de 18h à 8h**

PHARMACIES

Creuse

GENOUILLAC	05.55.80.74.07
BONNAT	05.55.62.10.12
BOUSSAC	05.55.65.00.59
CHATELUS-MX	05.55.80.83.38

Indre

Giraud	AIGURANDE	02.54.06.33.94
Lefranc-Nouaille	AIGURANDE	02.54.06.34.41



Les gardes seront assurées du vendredi soir 19h au jeudi suivant 19h.

En cas d'urgence, il suffit de composer le numéro de téléphone de votre pharmacie habituelle ou le **32 37**
Une boîte vocale vous indiquera les 3 pharmacies de garde les plus proches de votre domicile

DENTISTES

Uniquement le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h : 09.60.40.44.80
Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14 à 18h : 0.805.69.06.07



CABINETS INFIRMIERS

MORTROUX	05.55.80.51.57
LA CELLETTE	07.50.51.52.15



OSTEOPATHE

BONNAT FORESTIER Vincent 06.37.35.50.69

MASSEURS-KINESITHÉRAPEUTES

BONNAT Gazzo/Graveron/Ribault tél: 05.55.81.03.20

PÉDICURE-PODOLOGUE



BONNAT Chailloux Caroline 05.55.81.03.20

AMBULANCES



A.D.C. SARL

GENOUILLAC	05.55.80.63.05
AIGURANDE	02.54.06.91.24

TAXIS CONVENTIONNES

A.D.C. SARL

GENOUILLAC	05.55.80.63.05
AIGURANDE	02.54.06.91.24



MERCIER C. - Genouillac 05.55.80.72.72

ET VOUS !
COMMENT VOUS
DÉPLACEZ-VOUS ?

VOTRE AVIS
NOUS INTÉRESSE !

ENQUÊTE
MOBILITÉ
DU 10 JUIN
AU 5 JUILLET
2024

POUR RÉPONDRE
À L'ENQUÊTE :



- 1- Scannez ce QR-Code
- 2- Allez sur [creuse.fr](https://www.creuse.fr)

FRANCE
NATION
VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer

PRÉFECTURE
DE LA CREUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence
2,3
Attractivité
Aménagement

la CREUSE
e Département

Directeur de publication : **M. APPERE Roger**

Rédaction : **Le Conseil Municipal**

Imprimeur : **Mairie de Nouziers**

Dépôt Légal : **Juin 2024**